

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
Le jeudi 2 mai 2013**

Présents :

Le juge en chef Blais, Cour d'appel fédérale

Le juge en chef Crampton, Cour fédérale

La juge Sharlow, Cour d'appel fédérale

Le juge Stratas, Cour d'appel fédérale

Le juge Shore, Cour fédérale

Le juge Phelan, Cour fédérale

La protonotaire Aronovitch, Cour fédérale

Daniel Gosselin, administrateur en chef

Alain Le Gal, greffier, Cour d'appel fédérale

Manon Pitre, greffière, Cour fédérale

Martin Masse, président du Comité (McMillan LLP)

Susan Beaubien – représentante du droit de la propriété intellectuelle (Macera & Jarzyna)

Mario Bellissimo, membre – représentant du droit de l'immigration et des réfugiés (Bellissimo Law Group)

Joel Nitikman, membre – représentant du droit relatif à l'impôt sur le revenu (Fraser Milner Casgrain LLP)

David Demirkan, membre – représentant du domaine du contentieux civil (Conseil canadien des relations industrielles)

Paul Harquail, membre – représentant du droit maritime (Stewart McKelvey)

Diane Soroka, membre – représentante du droit des Autochtones (Diane Soroka Barrister & Solicitor Inc.)

Alain Préfontaine, membre – ministère de la Justice – Canada

Kerri Froc, avocate-conseil à l'interne à l'Association du Barreau canadien (ABC)

Secrétaires de la réunion :

Marie-Claire Perrault, avocate principale, Cour d'appel fédérale

Lucille Collard, avocate, Cour d'appel fédérale

Lucia Shatat, avocate, Cour fédérale

Absents :

Le juge Pelletier, Cour d'appel fédérale

La juge Dawson, Cour d'appel fédérale

La juge Heneghan, Cour fédérale

Le juge O'Reilly, Cour fédérale

1) et 2) Mots de bienvenue

Le juge en chef Blais, le juge en chef Crampton et Martin Masse, président du Comité, souhaitent la bienvenue à tous et soulignent à quel point ces réunions sont utiles.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à la suite de l'ajout du point 5e) Contentieux civil.

4) Adoption du procès-verbal (2 novembre 2012)

Le procès-verbal est adopté accompagné d'une demande afin que les membres de l'ABC soient dorénavant identifiés à l'aide de leur groupe de liaison.

5) Mise à jour – groupes de liaison spécialisés

a) Droit autochtone et avocats spécialistes en droit des Autochtones

Diane Soroka – les membres de cette section se sont réunis à Victoria le 10 avril 2013; le juge en chef Crampton a participé à la rencontre par téléphone et d'autres juges étaient présents. Les initiatives de mode alternatif de résolution des conflits (MARC) sont encouragées aux Premières nations et nous avons espoir qu'ils seront utilisés dans le cadre de procédures concernant la Couronne. L'objectif est de tenter de régler les conflits de manière informelle plutôt que d'aller devant un tribunal. Au nombre des avantages, précisons la réduction des coûts, l'aide apporté aux gens tout au long du processus judiciaire et la résolution des conflits. Peter Grant mentionne que le personnel judiciaire au bureau de Vancouver est très efficace et très apprécié.

b) Droit de l'immigration et des réfugiés

Mario Bellissimo – La FJP nationale aura lieu à Montréal du 9 au 11 mai. La Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale y sont bien représentées, y compris le SATJ.

L'affaire concernant la catégorie des travailleurs qualifiés (Tabingo) a été rejetée à la Cour fédérale et portée en appel à la Cour d'appel fédérale.

Le nombre de réfugiés admis a diminué de 60 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en décembre 2012.

c) Propriété intellectuelle

Susan Beaubien – La journée annuelle consacrée à la PI s'est déroulée le 23 mai 2013; une séance discussion ouverte est prévue en matinée et un programme de FJP en après-midi, suivis d'un dîner au Musée canadien des civilisations. Le juge Létourneau, la défunte juge Layden-Stevenson (en sa mémoire) et M. Hugues G. Richard seront honorés.

Groupe des utilisateurs en propriété intellectuelle – une réunion est prévue à la fin de mai – il va y avoir des changements au niveau de l'effectif de ce comité.

Rémunération des protonotaires – la Section de la PI a présenté des observations au conseiller spécial en plus de celles présentées à l'ABC. Les observations peuvent être consultées sur le site Web à l'adresse suivante :

http://www.prothocomp.gc.ca/submission/initial_f.shtml

La protonotaire Aronovitch remercie l'ABC et la Section de la PI pour leurs observations ainsi que leur important appui. Elle remercie également le juge en chef Crampton pour les excellentes observations qu'il a présentées au conseiller spécial.

Le juge en chef Crampton – La Cour fédérale mène actuellement un projet pilote pour les procès d'une durée d'une semaine ou plus, faisant appel à la technologie du Tribunal de la concurrence en vue de tenir une audience électronique.

d) Droit maritime

Paul Harquail – La section a appris que des modifications sont envisagées aux fins de l'exécution de décisions arbitrales canadiennes. La Section du droit maritime appuie de telles modifications et surveillera la proposition.

La Convention internationale sur la vente de navires étrangers est à l'étape de préparation de la version finale et le Canada met au point sa réponse. La dernière ronde de consultation a eu lieu à Beijing et la prochaine aura lieu à Dublin à la fin de septembre.

L'Association canadienne de droit maritime (ACDM) se réunit à Toronto en juin et les membres de la magistrature sont invités à participer.

e) Contentieux civil

David Demirkan – le rapport du Sous-comité de l'examen global des *Règles* a été distribué aux membres et aucun commentaire n'a été reçu.

L'ABC est consciente du défi que pose la hausse du nombre de plaideurs qui se représentent eux-mêmes et elle examine attentivement la question qui a fait l'objet de discussions lors du Sommet « Nouveau regard sur l'égalité devant la justice », tenu à Vancouver; un rapport sera présenté à la réunion annuelle à Saskatoon. L'ABC essaie de trouver des idées pour régler le problème.

Le juge en chef Crampton – il faut faire attention lorsque l'on propose des solutions qui pourraient être perçues par des parties adverses comme faisant pencher la balance en faveur des plaideurs qui se représentent eux-mêmes. La magistrature aimerait entendre ce que le Barreau a à dire à ce sujet d'après des expériences qui pourraient aider à régler la question.

David Demirkan – rendre le système plus compréhensible au moyen de listes de contrôle et d'un langage simple est l'idée générale approuvée.

Le juge en chef Blais – préfère une approche pragmatique. Il reconnaît que l'un des sous-comités des *Règles* accomplit également du travail pour la Cour d'appel fédérale qui réitère l'importance de la perception.

6) Article 171 de la Loi de l'impôt sur le revenu

Joel Nitikman – le Barreau craint que la modification apportée à l'article 171 de la Loi (proposée par le projet de loi C-60 (clause 18)) engendre une situation problématique où un procès devant la Cour canadienne de l'impôt pourrait donner lieu à de multiples appels.

Le juge en chef Blais – a indiqué que bien que cela puisse être nouveau pour la Cour canadienne de l'impôt, la Cour d'appel fédérale bénéficie déjà de dispositions pour composer avec ce genre de situation (les articles 106 et 107 des *Règles des Cours fédérales*). La Cour peut coordonner les procédures afin de statuer séparément sur les revendications et les questions à trancher.

Le juge Stratas – La Cour a déjà examiné des affaires de ce genre et elle peut, de son propre chef ou si une partie présente une requête, regrouper des questions à trancher au besoin.

7) Choix du moment et critères aux fins de la publication de jugements

Susan Beaubien – souligne que certaines décisions ne semblent pas être disponibles sur le site Web de la Cour fédérale même si elles ont une référence neutre.

Le juge en chef Crampton – lorsqu’une décision a une référence neutre, explique-t-il, il s’agit habituellement d’une décision finale et elle devrait être affichée sur le site Web. Il peut y avoir un certain délai. Les décisions sont traduites conformément à l’article 20 de la *Loi sur les langues officielles*.

En général, les juges de la Cour ne considèrent pas les ordonnances motivées ou les directives comme ayant une valeur de précédent et elles ne sont pas affichées sur le site Web. Il peut toutefois exister des exceptions (p. ex. dans un cas où le juge estime que la décision devrait être affichée).

Puisque la majorité des ordonnances interlocutoires n’ont pas de valeur jurisprudentielle significative, elles ne sont normalement pas affichées sur le site Web, à moins qu’elles ne constituent des motifs complets d’une ordonnance et une ordonnance même.

Le juge en chef Blais – fait remarquer que les décisions ne peuvent être rendues simultanément dans les deux langues. Les décisions interlocutoires sont affichées si le juge décide qu’il faudrait les afficher.

Mario Bellissimo – Le Barreau a du mal à saisir la différence entre les ordonnances motivées et une directive. Une directive sur la pratique aiderait peut-être à éclaircir la différence.

Le juge Stratas – Le sous-comité de mise en œuvre des Règles est au courant de la difficulté.

8) Règles sur la traduction des jugements

La question est reportée à la prochaine réunion.

9) Mise à jour : Cour d’appel fédérale

Le juge en chef Blais affirme qu’à la suite des récentes nominations du juge Webb et du juge Near, il n’y a aucune ouverture à la Cour.

La nomination de membres du Barreau au sein du Comité des règles est en cours.

Murielle Brazeau, administratrice en chef adjointe, SATJ, a été nommée présidente du nouveau Tribunal de la sécurité sociale.

La présentation et le contenu du site Web de la Cour d’appel fédérale sont actuellement examinés.

La Cour participe aux travaux de trois comités nationaux de juges : sur la sécurité, la technologie et l’aménagement de locaux. L’objectif sur le plan de la sécurité est d’assurer l’accessibilité tout en demeurant sécuritaire. L’insuffisance de fonds constitue toujours un défi au chapitre de l’amélioration de notre technologie.

La Cour assistera à la rencontre de la magistrature et du Barreau qui aura lieu à Montréal ainsi qu’à une conférence sur les médias sociaux qui se tiendra en octobre.

D'un point de vue statistique, le nombre de causes à la Cour d'appel fédérale est moins élevé et le délai pour rendre les décisions s'améliore.

10) Mise à jour : Cour fédérale

Le juge en chef Crampton souligne la nomination de quatre nouveaux juges : le juge Roy, le juge Annis, la juge Strickland et la juge McVeigh. Une autre nomination reste à venir. Les nouvelles demandes de nominations à la magistrature sont toujours bien accueillies.

Des modifications aux Règles sont entrées en vigueur en février, à la suite desquelles la journée d'audition des séances générales a été changée au mardi (auparavant le lundi) à Toronto, à Montréal et à Vancouver. La date à laquelle le dossier d'instance doit être présenté a aussi été devancée.

Le nouveau SEA (système d'enregistrement audionumérique) a été mis en place et 95 p. 100 du personnel partout au pays a reçu une formation. La confidentialité est une question que l'avocat doit garder à l'esprit, étant donné la sensibilité de l'appareil. La Cour examine comment expurger l'information confidentielle qui est divulguée par mégarde lors d'une instance judiciaire.

Une solution à l'interne aux fins du dépôt électronique a fait l'objet d'un lancement en mars, mais elle n'est pas conçue pour traiter un grand volume de documents et nous prévoyons travailler en collaboration avec JC et l'ARC en vue de trouver une solution.

La mise au rôle de séances générales et de séances spéciales à la Cour fédérale sera réduite du 29 juillet au 9 août 2013.

Un projet pilote de traitement accéléré est actuellement mis en place pour certains types de dossiers d'immigration (c.-à-d. le contrôle judiciaire de décisions rendues par des agents des visas). Le projet fera bientôt l'objet d'un lancement à Toronto et un avis sera diffusé aux avocats. Cela aidera la Cour à instruire plus rapidement les requêtes et à réduire l'arriéré.

Bénévolat : la Cour prendra des dispositions afin de permettre aux organisations (locales bénévoles et d'aide juridique) de laisser leurs coordonnées au bureau du Greffe. La Cour offrira une formation au personnel du Greffe afin qu'il informe les plaideurs qu'ils peuvent consulter une liste contenant les coordonnées des organisations de ce genre.

La Cour fédérale travaille à l'établissement de directives de pratique concernant les ajournements et les recueils de jurisprudence, ainsi qu'un protocole pour traiter des allégations d'incompétence présentées dans le contexte d'une instance en immigration. Les commentaires à savoir si le protocole devrait s'étendre à d'autres types d'instances sont les bienvenus.

11) Mise à jour du Comité des règles

Selon le juge **J. Stratas**, le fait de compter des membres du Barreau au sein du Comité des règles est une plus-value précieuse pour le Comité. Avec cinq sous-comités, le Comité est occupé.

Le sous-comité de mise en œuvre compte cinq membres qui sont responsables de la mise en œuvre des 26 recommandations formulées par le sous-comité responsable de l'examen global dans son rapport. Le sous-comité a divisé la tâche en trois parties. Premièrement, les modifications aux Règles : 80 p. 100 du travail est achevé en ce qui concerne la rédaction, et un document juridique sera présenté aux rédacteurs de JC à des fins de validation et d'épuration. Ces modifications comprennent des principes politiques tels que le principe de proportionnalité. La deuxième partie concerne des directives de pratiques qui doivent être

élaborées dans un format dynamique. La troisième partie a trait à l'accès à la justice, ce qui comprend l'élaboration d'une table des matières, la simplification des Règles le cas échéant, ainsi que la technologie du Web.

La rétroaction sur le rapport a été positive; les avocats spécialisés en droit de l'immigration ont toutefois exprimé de l'inquiétude quant à la question d'un avocat de garde. Il y a peut-être eu un malentendu; l'idée était de mettre une liste de ressources juridiques et d'avocats bénévoles reconnus, à la disposition du public. Certains bureaux ont dressé une liste, mais une liste générale sera préparée pour chaque emplacement de la Cour.

12) Mise à jour de l'administrateur en chef

Daniel Gosselin – Avec le départ de l'administratrice en chef adjointe, il faut organiser un concours afin de trouver un remplacement. Quelques noms ont déjà été suggérés.

Le progrès technologique représente toujours un défi sur le plan monétaire, les frais d'utilisation n'étant pas une solution puisqu'ils ne génèrent qu'une partie du financement nécessaire. L'apport du gouvernement est essentiel ou il faut trouver d'autres solutions.

Menaces à la sécurité : une évaluation des risques est en cours et un rapport sera présenté à la fin de juin.

Bureau de Montréal : le bail ne sera pas renouvelé; le bureau de Montréal devra donc être déménagé en 2019.

La présentation concernant l'intégrité des programmes a été déposée, dans le cadre de laquelle 67 millions de dollars sur une période de cinq ans ont été demandés pour répondre aux besoins sur le plan de la technologie et de l'aménagement des locaux. Malheureusement, rien n'a été prévu à cet égard dans le dernier budget.

13) Prochaine réunion

La date de la prochaine réunion sera fixée en novembre 2013.

14) Divers

Le **juge Shore** – membre exécutif du Comité de médiation. On encourage le recours à la médiation. Cela aide à gérer l'arriéré et ne constitue pas une perte sur le plan commercial.

15) Mot de la fin

Le mandat de Paul Harquail et celui de Diane Soroka prendront bientôt fin et ils chercheront à obtenir une nouvelle nomination. Martin Masse siège depuis six ans au Comité, dont trois ans à titre de président. Il ne souhaite pas renouveler son mandat et remercie tous les membres du Comité.